



**ODD 7 : ENERGIE PROPRE ET A UN COÛT ABORDABLE.** GARANTIR  
ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES DURABLES  
ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE.

-  7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
-  7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
-  7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
-  7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre
-  7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

## **Remarque introductive :**

La première économie d'énergie est l'énergie non dépensée.

## **Actions envisageables pour les avocats :**

- Participer aux consultations de la Commission et à la négociation internationale en matière environnementale (obj. 7.a) :
  - Participation d'AVOCATS.BE, des barreaux locaux ou des cabinets spécialisés aux consultations de la Commission sur les sujets liés à l'environnement et aux énergies ([Energie, Transports, Environnement, Action pour le climat, Recherche et développement etc.](#)) (*AVOCATS.BE le fait déjà mais pourrait cibler davantage sur ces sujets*)
  - Créer une cellule de lobbying multidisciplinaire chargée de produire des études dans les matières pertinentes dans les négociations internationales. (cf. ODD 17. Partenariats)
  
- Mobiliser les fonds européens<sup>1</sup> (Cette initiative croise plusieurs ODD, notamment) : Les avocats étant des professionnels du droit ils sont les mieux placés pour conseiller et accompagner les porteurs de projets dans la constitution de dossiers de subvention. Ils sont également qualifiés pour fournir des analyses en droit des aides d'États, assurer la sécurité juridique du projet et renforcer la crédibilité des projets auprès des autorités adjudicataires. L'avantage des fonds étant qu'ils sont intrinsèquement participatifs car la subvention est soumise à la règle du cofinancement.

Suivre le projet [Fonds social pour le climat](#) :

- Suivre et participer aux négociations pour son adoption;
  - Constituer des dossiers de subvention pour les projets des clients;
  - Monter un dossier pour équiper tous les barreaux d'infrastructures vertes.
- Mobiliser [les fonds de la BEI](#) et de la [Banque européenne du climat](#) (obj. 7.b.) : Même idée mais les fonds européens de la BEI sont spécifiquement dédiés aux pays en développement.
  
  - Informer les avocats de l'existence de ces fonds et les former à leur utilisation.

---

<sup>1</sup> [Le FSE+](#) est aussi largement pertinent pour la réalisation des ODD 1, 4 et 8 dans la mesure où ses objectifs visent particulièrement l'accès au marché du travail, l'éducation et la formation professionnelles (notamment des plus ostracisés tels que le NEETs) et la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté,

- (Envisager de) changer de fournisseur d'énergie à l'occasion de la fin de son contrat actuel. Se renseigner sur les fournisseurs d'énergie verte et locale ainsi que sur les possibilités de devenir coopérateur ou de participer à une communauté d'énergie.
  
- Vérifier l'isolation des bâtiments que l'on occupe par un bilan énergétique (subsidé par les régions). Faire les adaptations nécessaires si on en est propriétaire. Interroger et encourager le propriétaire à prendre des mesures nécessaires si on est locataire. Se renseigner sur tous les types d'isolants.
  
- Mettre un pull de plus plutôt que d'augmenter le chauffage du bureau.
  
- En tant qu'avocat conseil, évaluer l'opportunité d'accepter un dossier qui pourrait créer des nuisances à l'environnement. S'autoriser à refuser un client dans un domaine qu'on ne soutient pas ou accepter le client mais en faisant attention à la manière d'aborder le dossier.